



En effet, la caisse nationale de prévoyance sociale(CNPS) vient de mettre sur pied des mesures plus adoucis dans le paiement des cotisations sociales dues par les entreprises.

L'information contenue dans le site investiraucameroun.com fais état d'une lettre adressée le 23 avril dernier au président du Groupement inter-patronal du Cameroun (Gicam), la plus importante organisation patronale du pays par le directeur général (DG) de la Caisse nationale de prévoyance sociale (CNPS) annonçant des « mesures d'assouplissement », pour accompagner les entreprises dans le contexte de crise du Covid-19.

Il s'agit d'une part d'une annulation pour une période de trois mois à compter d'avril des controles sur place au profit des controles sur pieces Malgré cela ,il est à remarquer que les décisions prises par le DG de la CNPS ne recoupent pas les attentes exprimées par le patronat. En effet, le 31 mars 2020, le Gicam a suggéré au gouvernement 18 mesures pour accompagner les entreprises face à la crise sanitaire actuelle.

Parmi ces mesures, cette organisation patronale requiert ni plus ni moins que « le report du paiement des cotisations CNPS pour les entreprises dans l'impossibilité de verser des salaires à leur personnel, avec cependant le maintien des couvertures CNPS pour les salariés concernés ».